

## **MAIRIE DE NOINTEL**

### **REUNION DU JEUDI 09 JANVIER 2025**

**19h**

**L'an deux mille vingt-cinq, le neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal en session ordinaire sous la présidence de Madame Hélène DUFRANNE, Maire.**

**Date de convocation : 02 janvier 2025**

**Présents : Mme DUFRANNE, M. DECAUDAIN, M. THOMAZON, Mme FRAISSE, M. MAUROY, Mme MACUDZINSKI, Mme DOMINGOS-FREIRE, M. LANTEZ, M. FLORENT**

**Excusés : M. REGNIER (pouvoir à M. DECAUDAIN), Mme GALHARAGUE, M. DEGREMONT (pouvoir à Mme DUFRANNE), Mme PATOU, Mme TRANNOY (pouvoir à M. FLORENT), M. RUMEAU**

**Secrétaire de séance : M. LANTEZ**

#### **1/ ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :**

Adoption à l'unanimité du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2024.

#### **2/ TRAVAUX 2025 – DEMANDES DE SUBVENTIONS :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la décision du Conseil municipal en date du 28 novembre 2024 de solliciter un nouveau devis auprès d'EIFFAGE ROUTE, regroupant les travaux de réparation de la canalisation et d'aménagement de la voirie, dans la sente de la rue des Boues,

Considérant que le devis s'élève à 69 892,72 € HT,

Considérant que ce devis reste encore trop élevé et que l'aménagement de voirie de la sente n'est pas considéré comme une priorité pour l'année à venir,

Considérant en revanche qu'il convient de procéder à la réparation de la canalisation,

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de solliciter l'aide financière du Département et du Pays du Clermontois sur la base du devis du 24 octobre 2024, soit un montant total HT de 39 928,44 €.

Le plan de financement sera le suivant :

- Département (35 %) : 13 970,00 €
- Fonds de concours (32,5 %) : 12 979,22 €
- Commune (32,5 %) : 12 979,22 €

#### **3/ CONSULTATION RELATIVE AU CHOIX D'UN ARCHITECTE POUR LA FUTURE CANTINE SCOLAIRE :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de recourir à un architecte dans le cadre du projet de création d'une nouvelle cantine scolaire, bâtiment qui regroupera également le périscolaire, une bibliothèque municipale et un lieu dédié à la santé,

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le règlement de consultation édicté par Madame le Maire et décide le lancement de la consultation, en procédure adaptée.

**4/ ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A L'INSTALLATION DE CHAUDIERES A L'ECOLE ET AUX DEUX LOGEMENTS COMMUNAUX ET AU RACCORDEMENT DE CES BÂTIMENTS AU RESEAU DE GAZ :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que GRDF a procédé en août 2024 à l'extension du réseau gaz Place de la Mairie afin de pouvoir alimenter l'école et les deux logements communaux situés à l'étage de l'école.

Une consultation a été menée pour choisir l'entreprise chargée d'installer les trois chaudières et de raccorder ces bâtiments au réseau.

LEGENDRE, bien que sollicité, n'a pas remis d'offres malgré plusieurs relances.

DMS et GCE ENTREPRISE ont remis chacun une offre.

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à GCE ENTREPRISE, mieux disante.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la proposition et attribue le marché à GCE ENTREPRISE pour un montant de 38 240,00 € HT.

**5/ INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- Questions/sujets de Monsieur MAUROY :
  - o Augmentation démesurée du CFE jusqu'à 100%. Le Conseil municipal prend note de l'impact financier sur les commerçants et artisans de la hausse du taux de la CFE décidée par la Communauté de Communes du Clermontois mais se déclare incompétent en la matière.
  - o Recherche de terrains pour immense zone de dépôts : Monsieur MAUROY informe le Conseil municipal que la société PRIM'ARTE prospecte actuellement sur la commune pour rechercher des terrains capables d'accueillir des programmes d'activités.
  - o Fossé rue de la Croisette plein : il sera nettoyé dès que la météo le permettra.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

A Nointel, le 10 janvier 2025

Le Maire,  
Hélène DUFRANNE

